



Paris, le 11 octobre 2013

## **Fin des négociations sur le Nouveau contrat antisocial PSA**

### **La CGT appelle les salariés à s'opposer au recul social**

La réunion des 10 et 11 octobre 2013, en dépit d'adaptations à la marge, n'a pas modifié le déséquilibre de l'accord proposé. On ne qualifiera pas d'avancées ce qui ne sont que des moindres reculs sur tel ou tel point particulier.

La CGT dénonce un contrat antisocial qui réduit la paie, réduit les droits et menace la vie des salariés par la mobilité et la flexibilité aggravée, sans apporter le moindre garantie sérieuse en matière de maintien de l'activité et programme la baisse de l'emploi en CDI.

#### ▪ **Le contrat antisocial réduit nos paies**

Gel des salaires, disparition de la PEG (prime d'ancienneté après 20 ans), amputation de la majoration du samedi, réduction de l'indemnisation chômage, travail gratuit dans la zone de modulation...

#### ▪ **Le contrat antisocial réduit nos droits**

La direction kidnappe 6 des 11 jours RTT des salariés en horaire de journée, pour les positionner à sa guise, quand la production est au chômage. Elle impose de nouvelles règles restrictives tant pour l'utilisation que pour le paiement des autres jours.

L'accord réduit l'assurance contre les aléas de carrière (ACCAC) et supprime la subrogation des indemnités de la Sécurité sociale en cas de maladie ou d'accident.

#### ▪ **Le contrat antisocial menace nos vies par la mobilité obligatoire**

Le contrat antisocial valide les clauses de mobilité des contrats de travail, qui n'étaient jusqu'à présent pas applicables du fait de la jurisprudence.

Les salariés embauchés après 2000, avec des clauses de mobilité nationale ne pourront donc refusés ni des mutations obligatoires dans les zones de mobilité régionales, ni les prêts forcés partout en France.

#### ▪ **Le contrat antisocial menace nos vies par la flexibilité aggravée du temps de travail**

- ✓ Over-time : Quand on vient au travail, on ne sait pas à quelle heure on va sortir !
- ✓ Allongement d'horaire et chômage à l'heure (variation en + ou en - de la durée de la journée)
- ✓ Semaines à rallonge avec 15 samedis obligatoires par an. Possibilité ouverte du travail obligatoire les samedis après-midi et jours fériés.
- ✓ Décalage imposée d'une semaine de congé d'été.

#### ▪ **Aucune garantie sérieuse ni d'activité ni d'emploi**

- ✓ Le million de voiture produite en France n'est pas un engagement mais une « *prévision qui reste dépendante de la validité des hypothèses de marchés* ». Sans parler des perspectives de l'usine de production à Rennes qui sont revues en baisse sensible.
- ✓ M. Varin a précisé que le maintien des sites ne concerne pas les « déménagements » et ne signifie pas le maintien de toutes les lignes de production. Il a indiqué qu'en deçà de 250 000 véhicules sur un site, le passage en « mono-flux » sera examiné. Or les prévisions de production

de Mulhouse (190 à 230 000) et de Poissy (240 à 270 000) mettent ces 2 sites dans la ligne de mire.

- ✓ L'investissement annoncé de 500 millions € par an au cours des 3 prochaines années signifie une baisse de moitié par rapport à la moyenne des 5 dernières années. A titre d'exemple cette réduction de l'investissement se traduit par :
  - l'abandon du projet de production de la nouvelle boîte de vitesse DCT (automatique à double embrayage) qui devait être produite à Valenciennes et qui sera finalement sous-traitée et délocalisée.
  - Le non-renouvellement de la C3 à Poissy, usine dont l'activité sera réduite aux véhicules premium de segment B., avec un risque de conséquences importantes en matière d'emploi.
  - La production des véhicules de segment B (hors premium) sera donc délocalisée.
- ✓ Dans l'accord la direction ne prend aucun engagement ni sur l'emploi ni sur le nombre d'embauches en CDI
- ✓ L'intégration du contrat de génération au sein du nouveau contrat social est une prise en otage de nos anciens puisque la direction conditionne leur cessation anticipée d'activité à l'acceptation par les syndicats d'un recul social sans précédent pour ceux qui restent.

La fin des discussions entre la direction et les organisations syndicales ne veut pas dire que « les carottes sont cuites ».

L'accord ne pourra en effet être signé qu'après la réunion du CCE qui se tiendra le 24 octobre.

De nombreux salariés attendaient la fin des discussions pour se faire une opinion définitive. Ils sont aujourd'hui fixés.

La CGT appelle donc les salariés :

- à s'exprimer en signant la « prise de position » que la CGT fera circuler la semaine prochaine dans tous les sites.
- et à participer massivement à une journée d'action et de débrayage le 16 octobre.

*Paris, le 11 octobre 2013*